

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE  
-----  
ARRONDISSEMENT  
DE  
MURET  
-----  
VILLE DE  
31220 CAZERES  
-----

Délibération  
N°2025-08/07-47

Présents : 21  
Procuration : 4  
Absents : 2  
Exprimés : 25  
Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0

Approbation de la  
convention  
d'accompagnement  
avec l'ANCT pour  
la réalisation d'une  
étude de  
préprogrammation  
sur l'ilot Mazoyer

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 8 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 27**

**Date de Convocation du Conseil Municipal 02 juillet 2025**

**Étaient présents :**

Raymond DEFIS	Thierry COSTES	Christelle SAINTRAPT
Pierre LANFRANCHI	Frédéric COUASNON	Jean-Luc RIVIERE
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Anne-Marie MONTHUS
Marie-Anne DRIEF	Andrée ROUSSEAU	Pascal LABLANCHE
Jean-François COMBES	Evgenia LOPEZ	Florence DUC
Valérie LOURDE	Roland PONTIN-MANENT	Sandy SARROLA
Thierry GRILLOU	Mathilde RIVIERE	
Charlène BOUÉ		

**Absents ayant donné procuration :** Isabelle COUZINIE à Pierre LANFRANCHI, Katy BAJOUÉ à Frédéric COUASNON, Michelle PAOLINI à Andrée ROUSSEAU, Oudie HRITANE à Raymond DEFIS,

**Absents :** Jean-Charles MUNIER, Anne-Sophie LEFEVRE

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la délibération N°2025-09/04-021 prise en séance budgétaire le 9 avril 2025 relative à l'adoption du budget principal de la commune ;  
Vu la délibération n° 2022-15/04-17 du 15 avril 2022 portant approbation de l'acquisition de l'ensemble immobilier « Ilot Mazoyer » par voie de préemption ;

Considérant l'engagement de la commune dans les programmes de revitalisation du centre-bourg *Petites Villes de Demain* et *Bourgs-Centres Occitanie* ;  
Considérant la nécessité pour la commune de définir un programme d'intervention précis sur l'ilot Mazoyer ;  
Considérant l'accord-cadre proposé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) permettant la réalisation d'études au bénéfice des collectivités ;

**Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- D'approuver la convention d'accompagnement avec l'ANCT, dont le projet est annexé à la présente délibération, en vue de la réalisation d'une étude de préprogrammation portant sur l'ensemble immobilier « Ilot Mazoyer ».
- D'approuver le plan de financement prévisionnel de cette étude, établi comme suit :

Financiers	Montant € TTC	Part
Commune de Cazères	7 606 €	20,0%
Etat (Fonds Vert)	30 422 €	80,0%
<b>TOTAL</b>	<b>38 028 €</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur Le Maire à la réalisation de toute formalité afférente à l'exécution de la présente.

Pour extrait conforme,  
Cazères, le 09 Juillet 2025

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELUC



Po/Le Maire,

Po/ Raymond DEFIS



Par le Maire,  
M. Pierre LANFRANCHI,  
1er Adjoint